

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné **Patrick BARBIER**, Maire de la Commune de MUTTERSHOLTZ,

Déclare par la présente que les procès-verbaux établis par la Brigade verte dans le cadre de la procédure de reprises des concessions perpétuelles laissées à l’abandon lors de leur visite du 23 juin 2022 au cimetière de Muttersholtz

ont fait l’objet d’un affichage en Mairie de MUTTERSHOLTZ (67600) pour une durée d’un mois (avec renouvellement de l’affichage après quinze jours) à compter du 25 juillet 2022

**LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT**

Fait à Muttersholtz, le 27 septembre 2022

Le Maire
Patrick BARBIER

